

Image not found or type unknown



## changement d'emploi avant signature de l'offre de prêt immo

Par **mimilulu**, le **03/05/2019** à **09:33**

Bonjour nous devons acheter une maison dans l'ancien. Le compromis a été signé et nous avons obtenu l'accord de principe écrit de la banque. Celle ci nous avait demandé en bulletin de salaire décembre 18 à mars 19. Au moment du montage, mon mari et moi étions en CDI. Or il a démissionné le mois dernier il a pris les devants car l'entreprise va fermer à terme. Il a retrouver un travail en cdd de 3 mois puis stagérisation dans la fonction publique après. Devons nous signaler le changement à la banque ? Ou les bulletins fournis suffisent ils ?

Merci

Par **Visiteur**, le **03/05/2019** à **10:12**

Bonjour

Oui, vous devez signaler ce changement.